

## Présomption d'escroquerie à des demandes de dons

Par **mimi29**, le **25/04/2020** à **17:32**

Bonjour

J'aimerais savoir comment on peut contrôler si une personne ne roule pas son monde en demandant des dons sous ses vidéos pour une formation théologique dans un Intitut qui délivrerait un diplôme.

La personne a des adresses en France et habite en Belgique. Elle a aussi un compte bancaire français et un belge.

Etant sans emploi après un licenciement, mais peut-être chômeur belge, peut-on savoir se ces dons ne lui servent pas à autre chose qu'à faire des cours ?

Merci d'avance pour nous aider à voir si c'est une escroquerie ou pas.

Bon week-end

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **18:27**

Bonjour

Je pense qu'il passe par un site internet ou les réseaux sociaux?

2/3 sont des excrocs et le premier réflexe à avoir dans ce genre de situation est de ne jamais s'engager avec quelqu'un que l'on ne connaît pas.

Le second réflexe est de faire des recherches sur internet avec les bon mots clés, on y trouve en général ce qu'on cherche.

Par **mimi29**, le **25/04/2020** à **19:04**

Bonsoir Cathy et merci pour votre réponse.

Oui, c'est par internet et un forum. Il y a un tas de "fans" qui le suivent... si bien que ça fait penser à un gourou...

J'ai enquêté et eu des réponses qui ne sont pas en sa faveur, qu'il nie à en devenir ridicule (parce que je l'ai contacté pour lui dire)

Donc, j'ai fait déjà (et pas que moi) ce que vous conseillez.

Avez-vous une idée pour la suite ?

On ne peut donc pas le coincer ? il peut continuer ainsi jusqu'à perpète ?

Bonne soirée.